

Projet éolien de Verrières

LETTRE D'INFO N°3 • Février 2025

Photo d'illustration

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Basée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

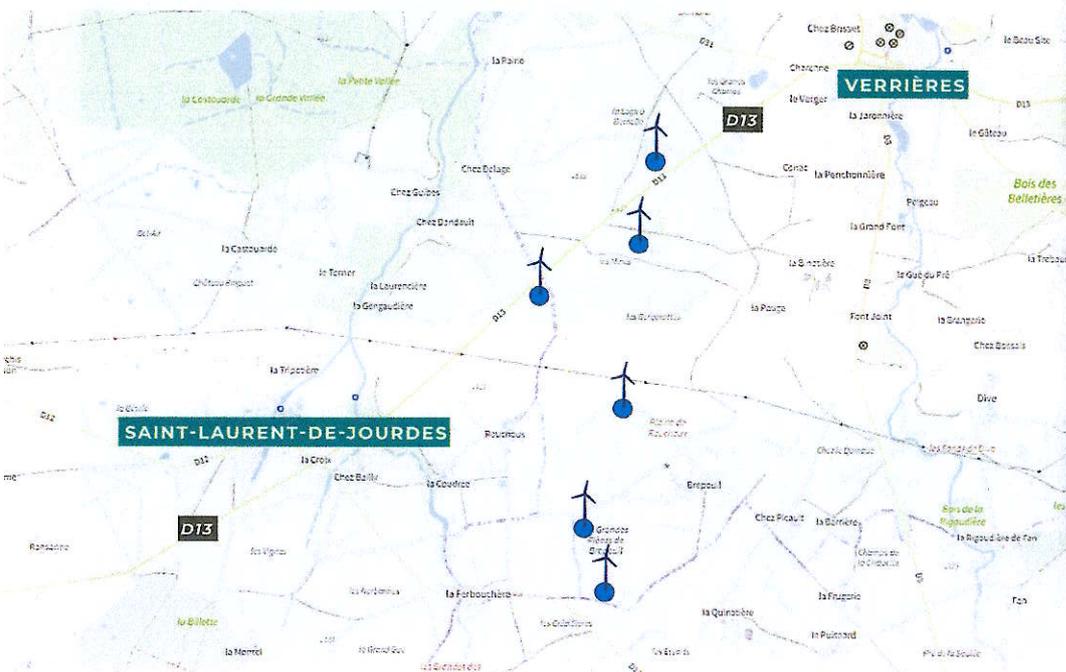
Eolise profite donc d'un **ancrage local** et d'un **fort attachement au département de la Vienne**. Elle bénéficie également d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



Le projet éolien de Verrières, à l'étude depuis 2019, poursuit son développement. **Après une analyse des caractéristiques du territoire conduite par des experts indépendants** (écologues, paysagistes, acousticiens, etc.), une **étude d'impact** a été réalisée et un **dossier de demande d'autorisation environnementale** a été constitué. Il est désormais en instruction, auprès des services de la préfecture, qui décidera ensuite de l'autorisation du projet.

Au cours de cette instruction, des compléments au dossier seront apportés, et **une enquête publique sera organisée**, pour ce projet de 6 éoliennes, dont nous présentons les emplacements dans cette lettre d'information. Ces implantations ont été déterminées en fonction d'une série de critères réglementaires, détaillés au verso.

Ces éoliennes permettront la production d'une électricité locale, renouvelable et décarbonée, permettant de réduire la consommation d'énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) importées et de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.



QUELLES ÉOLIENNES POUR CE PROJET ?

- 6 éoliennes de 230 mètres de hauteur en bout de pale.
- Une **puissance totale de 36MW**, soit 6 MW par éolienne,
- Une **production annuelle estimée de 86 500 MWh**, soit la consommation électrique annuelle de 16 900 foyers, eau chaude et chauffage inclus.
- Des éoliennes **éloignées des habitations** (distance moyenne de 723 mètres)

Les détails du projet sont disponibles sur notre site : www.eolise.fr/projet/parc-eolien-de-verrieres/

COMMENT DÉTERMINER L'EMPLACEMENT DES ÉOLIENNES ?



Photomontage réalisé depuis l'intersection entre la N147 et la D13 (entre Mazerolles et Verrières)

L'identification d'un site permettant l'implantation d'un parc éolien -et ensuite d'une éolienne- impose de respecter le cumul d'une cinquantaine de paramètres techniques, réglementaires, environnementaux, paysagers, etc.

Le premier de ces critères est bien sûr la ressource en vent, dont le gisement est particulièrement intéressant sur le territoire de l'ex-Poitou-Charentes. L'installation d'un mât de mesure permet de confirmer le potentiel de la zone, avant que des critères plus précis soient pris en compte pour décider de l'implantation optimale des éoliennes. Certains de ces critères sont détaillés ci-dessous (la liste n'est pas exhaustive).



LA DISTANCE AUX HABITATIONS

En France, la distance minimum entre une éolienne et une habitation est de 500 mètres. Cette réglementation s'applique à toutes les habitations, qu'il s'agisse d'une maison isolée ou d'un village.

Cette distance est très souvent supérieure à ce minimum, en fonction des études menées sur le terrain.

Dans le cas du projet éolien de Verrières, la distance moyenne entre chacune des éoliennes et l'habitation la plus proche est de **723 mètres** (l'éolienne la plus proche est quant à elle située à 645 mètres d'une habitation).



LES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Eolise ne développe pas de projets éoliens dans les zones protégées pour des raisons écologiques, comme les zones Natura 2000 ou les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I.

Lors des études de terrain, le passage d'écologues permet d'identifier plus finement les zones sensibles à éviter (présence de nids, de zones humides, etc.), pour réduire au maximum l'impact du projet sur son environnement.

Le projet de Verrières permet également d'implanter les éoliennes loin des haies et des bois, ce qui est un point très positif pour la biodiversité.



LES CONTRAINTES AÉRONAUTIQUES ET MILITAIRES

De nombreuses contraintes et interdictions s'appliquent autour d'installations telles que les radars militaires, les radars météorologiques, les centrales nucléaires ou les aéroports.

Pour chacune de ces infrastructures, il existe un rayon d'interdiction (plusieurs dizaines de km autour des radars militaires) et une hauteur réglementaire. Pour ce parc éolien, l'armée a donné son accord pour cette installation située à une dizaine de kilomètres de la centrale de Civaux.

Des zones aériennes d'entraînement militaires (pour les avions, hélicoptères, etc.) interdisent aussi l'installation d'éoliennes. C'est notamment le cas dans une large partie sud de la région Nouvelle-Aquitaine.



LES AUTRES ENJEUX INCONTOURNABLES : PAYSAGES, PATRIMOINE, ROUTES, ETC.

De nombreux autres critères s'appliquent pour déterminer l'emplacement d'une éolienne, par exemple la distance à appliquer entre une éolienne et un monument classé (ou un site UNESCO), mais aussi l'impact paysager depuis certains points de vue, ou encore la distance vis-à-vis d'axes de télécommunication.

Au total, une cinquantaine de paramètres techniques doivent être considérés, en plus des études de terrain. Pour ce projet, Eolise a par exemple appliqué une distance de sécurité par rapport à la route D13 ainsi que pour la ligne électrique haute tension qui traverse la zone.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Guillaume GERMAIN · Chef de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : 05 49 38 88 25 · Courriel : g.germain@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".